

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse  
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE TOURNEFEUILLE**

**SEANCE DU 13 MARS 2025 A 14H00**

**DEL25-11**

-----  
**Nature 7.1**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU, Vice-Présidente.

**Étaient présents :** MM. Mmes. Frédéric PARRE, Pierre CASELLAS, Corinne GINER, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU, Christiane BOURG, Maria VENANCIO, Odile OLIVIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Elisabeth TOURNEIX-PALLME ayant donné pouvoir à Maryline RIEU

Gilbert ALIENNE ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN

Dominique DUPOUY ayant donné pouvoir à Corinne GINER

**Étaient absents ou excusés :** MM. Mmes. Elisabeth HUSSON-BARNIER, Cathy GUTH, David MARTINEZ

**Secrétaire de séance :** Morgane COURET

**Date de la convocation :** 28 février 2025

**Nombre de membres du conseil d'administration en exercice :** 14

**Nombre de membres présents :** 8

**OBJET : Budget Primitif 2025.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires et la Délibération du Conseil d'Administration du 13 février 2025,

**Vu** l'arrêté du 28 septembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la maquette budgétaire ci-annexée.

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 12 février 2025, le Budget Primitif 2025 du CCAS s'établit comme suit :

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSE

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	363 359,93	363 359,93
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	1 250 000,00	1 250 000,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	155 250,00	155 250,00
REEL	66 CHARGES FINANCIERES	-	110 000,00	110 000,00
	67 CHARGES SPECIFIQUES	-	2 065,25	2 065,25
	<b>Total des dépenses REEL de FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>1 880 675,18</b>	<b>1 880 675,18</b>

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	286 012,00	286 012,00
ORDRE	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	4 000,00	4 000,00
	<b>Total des dépenses ORDRE de FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>290 012,00</b>	<b>290 012,00</b>

**TOTAL DES DEPENSE de FONCTIONNEMENT** - 2 170 687,18 2 170 687,18

### RECETTE

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	-
	70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DI	-	229 650,00	229 650,00
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	1 412 000,00	1 412 000,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	402 786,65	402 786,65
REEL	77 PRODUITS SPECIFIQUES	-	1 000,00	1 000,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	196 919,74	196 919,74
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET	-	-	-
	<b>Total des dépenses REEL de FONCTIONNEMENT</b>	-	<b>2 242 356,39</b>	<b>2 242 356,39</b>

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
ORDRE	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	-	-
	<b>Total des dépenses ORDRE de FONCTIONNEMENT</b>	-	-	-

**TOTAL DES RECETTE de FONCTIONNEMENT** - 2 242 356,39 2 242 356,39

## INVESTISSEMENT

### DEPENSE

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	213 700,00	213 700,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	758,40	10 000,00	10 758,40
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 811,52	66 976,00	87 787,52
REEL	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	204 676,84	204 676,84
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
	<b>Total des dépenses REEL de INVESTISSEMENT</b>	<b>21 569,92</b>	<b>495 352,84</b>	<b>516 922,76</b>

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
ORDRE	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	-	-
	<b>Total des dépenses ORDRE de INVESTISSEMENT</b>	-	-	-

**TOTAL DES DEPENSE de INVESTISSEMENT** 21 569,92 495 352,84 516 922,76

### RECETTE

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	226 610,76	226 610,76
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	300,00	300,00
REEL	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
	<b>Total des dépenses REEL de INVESTISSEMENT</b>	-	<b>226 910,76</b>	<b>226 910,76</b>

Mouv	Chapitre	RAR 2024	BP 2025	Total BP 2025
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	286 012,00	286 012,00
ORDRE	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	-	4 000,00	4 000,00
	<b>Total des dépenses ORDRE de INVESTISSEMENT</b>	-	-	-

**TOTAL DES RECETTE de INVESTISSEMENT** - 516 922,76 516 922,76

Accusé de réception en préfecture  
031-263101248-20250326-DEL25-11-DE  
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

**Article 1 : D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du CCAS.

**Article 2 : DE DONNER** à M. le Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

**Article 3 : D'AUTORISER** M. le Président, à l'intérieur de chaque section du Budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

**Article 4 : D'AUTORISER** M. le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente Délibération.

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,



Frédéric PARRE

La secrétaire de séance,



Morgane COURET

Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Piscine L'Oasis de la Ramée, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil de la de la Piscine L'Oasis de la Ramée.

PUBLIÉE LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse cedex 09) ou par voie électronique de l'application informatique «Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
091283101248-20250326-DEL25-1-DE  
Toulouse - Préfecture du 20/03/2025